

Déroulement d'une candidature en VAE à L'UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL

Rappel :

Pour déposer une demande de VAE, vous devez justifier d'une expérience significative en rapport avec le diplôme que vous visez

Liste des pièces demandées pour constituer votre dossier de recevabilité :

- la demande de recevabilité
- le CV détaillé
- le tableau de correspondance
- la copie de votre pièce d'identité

L'ensemble de ces pièces constituent votre dossier, pour nous le transmettre vous devrez déposer votre dossier sur notre plateforme : <https://candidatures.univ-eiffel.fr/>

Seuls les dossiers complets seront traités.

Vous trouverez de nombreuses informations complémentaires concernant la VAE sur le site de l'Université Gustave Eiffel. Nous vous invitons à les lire attentivement.

Dossier de recevabilité

Suivez attentivement les conseils dispensés ci-dessous. La constitution d'un dossier de recevabilité demande du temps et de la réflexion, ne vous y prenez pas à la dernière minute !

Nous vous invitons à prendre le temps de remplir tous les champs demandés en veillant à communiquer **le maximum d'éléments** de votre expérience professionnelle et/ou extra-professionnelle.

Tableau de correspondance

Ce fichier est à compléter en reprenant les enseignements de la fiche du diplôme et en les faisant correspondre avec vos missions professionnelles.

Pour vous aider, vous pouvez vous appuyer sur :

- la plaquette du diplôme que vous visez, disponible sur le site internet de l'Université : <https://formations.univ-gustave-eiffel.fr/>
- la fiche RNCP disponible sur France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/>

Votre dossier fera l'objet dans un premier temps d'une validation administrative par le service FC,VAE, alternance de l'Université. Si votre dossier est complet et correctement renseigné, il sera soumis à l'examen de la commission pédagogique du diplôme que vous visez. Vous serez averti de l'avancement du traitement de votre dossier par votre gestionnaire VAE.

- Si l'avis est défavorable, vous recevrez un courrier officiel vous précisant les motifs justifiant la décision.
- Si la commission estime qu'il lui manque des éléments pour se prononcer, elle demandera un complément d'informations voire un rendez-vous.
- Si l'avis est favorable, nous vous inviterons à contractualiser pour démarrer la démarche.

L'avis définitif vous sera transmis dans les deux mois à compter de la date d'envoi à l'équipe pédagogique.

Financement et inscription administrative (si avis favorable)

La VAE est un dispositif payant. Il existe plusieurs types de prise en charge en fonction de votre statut (demandeur d'emploi, salarié avec ou sans prise en charge de l'employeur/OPCO, CPF).

Il vous appartient de faire les démarches auprès des organismes concernés pour monter votre dossier de financement.

A partir des informations que vous nous communiquerez, nous établirons un contrat de prestation VAE qui vous permettra de vous engager dans votre démarche.

Vous devrez également vous inscrire administrativement au service de la scolarité pour l'année universitaire en cours et vous acquittez des droits de scolarité.

L'accompagnement ne pourra démarrer qu'après finalisation de la contractualisation

Élaboration du mémoire de VAE avec ou sans accompagnement

Une fois votre dossier de recevabilité accepté et la contractualisation finalisée, vous vous engagerez dans la rédaction d'un mémoire de VAE.

Celui-ci constitue un élément de preuve. Il devra démontrer que vos expériences vous ont permis d'acquérir et maîtriser les compétences correspondant au diplôme que vous visez. Il servira à mettre en valeur vos capacités d'analyse et de résolution de problèmes.

Pour cela, vous vous appuyerez sur un guide méthodologique et le référentiel détaillé du diplôme qui vous seront remis par le service FC, VAE, alternance.

L'accompagnement n'est pas obligatoire. Mais si vous choisissez d'être accompagné, un référent enseignant du diplôme vous suivra tout au long de votre travail (21h d'accompagnement).

L'accompagnement peut se faire à distance (mail, téléphone) avec au minimum deux déplacements, sauf dans le cas où vous ne résideriez pas en métropole (visio-conférence).

Avec ou sans accompagnement, vous définirez avec le service FC, VAE, alternance un calendrier prévisionnel de réalisation. En moyenne, une VAE se déroule sur une période de 12 à 18 mois.

Passage en jury

Vous présenterez à l'oral votre mémoire et un retour d'expérience sur votre démarche VAE devant un jury d'experts composés de 3 universitaires et 2 professionnels de votre secteur.

3 issues possibles au jury :

- La validation totale du diplôme
- La non-validation du diplôme
- La validation partielle du diplôme. Dans ce cas, le jury émettra des préconisations à suivre pour compléter le diplôme à réaliser dans un certain délai.

2 dates limites de dépôt des mémoires VAE par an : 15 mai et 15 octobre

2 périodes de jury par an : juin/juillet et novembre/décembre

Recommandations

Lisez et relisez attentivement les informations et conseils dispensés dans ce document.

Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez adresser un courriel à vae@univ-eiffel.fr